

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France

Décision du **30 JAN. 2019**
portant désignation des membres du CT spécial Musées

Le directeur chargé des musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 modifié instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;

Vu la décision du 24 décembre 2018 fixant la composition du CT spécial Musées ;

Vu le courrier du secrétaire général de SUD Culture solidaires en date du 28 décembre 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général du SNAC-FSU en date du 21 janvier 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général de la CGT-Culture en date du 23 janvier 2019 ;

Vu le courrier du secrétaire général de la CFDT-Culture en date du 24 janvier 2019,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires représentants du personnel au comité technique spécial Musées institué auprès du directeur chargé des musées, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Caroline LESUEUR ;
- Monsieur Yann LEROUX.

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Carole GRAGEZ.

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Madame Marie-Hélène THIAULT ;
- Monsieur Robert RODRIGUEZ-MONTERO.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur David JAECQUES ;
- Madame Chantal FOREST ;
- Madame Françoise PINSON ;
- Monsieur François LHERMITTE ;
- Madame Diane LONGUEPEE.

Article 2

Sont nommés membres suppléants représentants du personnel au comité technique spécial Musées institué auprès du directeur chargé des musées, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Warda BALAH CHIKHA ;
- Madame Christine OUVRARD.

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Christine LORRE.

Au titre du Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) – FSU :

- Madame Anne-Solenn LE HO ;
- Madame Rolande SIMON-MILLOT.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Madame Marie-France SANTONI ;
- Monsieur Jean-Christophe TON-THAT ;
- Madame Christelle LAVIGNE ;
- Monsieur Jean-Richard MATTES ;
- Monsieur Cédric JEGOU.

Article 3

Le directeur chargé des musées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le **30 JAN. 2019**


Blandine CHAVANNE
Conservatrice générale du patrimoine
Sous-directrice de la politique des musées